

coup des Trades-unions ; mais on n'a rien dit des Pionniers de Rochdale. Toutes les associations coopératives sont sorties de leur couraigeuse entreprise. Ces sociétés anglaises sont innombrables. Elles sont colossalement riches. Elles tiennent des Congrès tous les ans à la fête de la Pentecôte ; le Congrès s'ouvre dans un temple protestant, il se termine dans un temple, et c'est ordinairement un évêque protestant qui vient faire les discours d'ouverture et de clôture.

Voilà comment les ouvriers anglais acceptent la collaboration du clergé pour la solution de la question sociale. J'estime que les prêtres catholiques peuvent aller sur ce même terrain. J'en ai fait l'expérience. On peut y aller et être parfaitement accueilli, même par des travailleurs qui ont perdu le chemin de l'église.

Une oeuvre de crédit mutuel que j'ai fondée en plein Paris, est arrivée à ce résultat que, chaque semaine, des patrons viennent frapper à la porte et demandent à être reçus. Il se présente des protestants et même des juifs. J'en écarter beaucoup, je reçois ceux qui sont honnêtes ; or ces patrons je les appelais depuis huit ans, à Montmartre. Et quand j'ai vu que les commerçants catholiques de la France entière s'y donnaient rendez vous, j'ai dit, je ne veux pas faire bande à part, j'irai avec eux. J'ai donc convoqué, cette année-ci, mes associés pour l'imposante réunion dans laquelle M. Harmel a prononcé un acte de consécration au Sacré-Coeur, que répétaient toutes les personnes présentes. Il y avait deux cents personnes, petits patrons du crédit mutuel, venus avec leur famille, et parmi eux des protestants et des juifs. Ils étaient venus à ma voix, et c'est la preuve que le prêtre peut faire ainsi beaucoup de bien à la classe ouvrière. Voilà une manière de répondre aux recommandations du Souverain-Pontife qui nous demande si souvent de créer des associations honnêtes, d'ordre temporel, pour empêcher les travailleurs d'entrer dans des associations malhonnêtes. Il veut que le clergé s'occupe de ces associations et qu'il en rédige les statuts.

En effet. Quelle est la grande hérésie de ce siècle ? C'est l'hérésie de la séparation. On veut séparer ce que Dieu a uni, séparer la raison de la foi, la nature de la grâce, le prêtre des fidèles, le temporel du spirituel, l'Etat de l'Eglise. En parlant des erreurs modernes le Souverain-Pontife a dit qu'on est obligé de les désigner par des noms barbares, ceux de socialistes, communistes, nihilistes. Ici également il faut employer un mot barbare, c'est celui de laïcisation. On veut tout laïciser, tout séculariser, et que ferez-vous des prêtres ? Qu'ils s'en aillent dans l'église, dans la sacristie et qu'ils y restent enfermés ! (Rires.)

Le pouvoir temporel du Pape a été sacrifié à cette erreur. Le Pape est prisonnier au Vatican. Laissez-moi vous dire que tous les prêtres de l'univers sont aussi des

En entrant en Belgique, je me suis arrêté quelques heures à Namur, ce n'était pas pour présenter mes devoirs à Mgr l'Evêque, c'était pour voir la Banque populaire et le cabinet de lecture de la Société, le réfectoire économique et autres choses dirigées par un libéral nommé M. Delisse. Malgré l'attrait des séances du Congrès, je suis allé voir ici la Banque populaire, rue du Pot-d'Or, fondée par un libéral, M. Léon d'Andrimont, et par M. Micha, avocat. (Rires.)

On peut m'accuser de libéralisme. En effet, mon coeur est large ; je voudrais y mettre non seulement les libéraux, mais les protestants, les juifs, les infidèles de tout l'univers, pour faire tomber leurs préjugés, pour amollir leurs coeurs et pour faire fondre leurs haines sous l'ardeur de la charité catholique. Je voudrais qu'ils pussent voir ce que c'est qu'un prêtre, et comprendre les services qu'ils doivent en attendre dans l'ordre matériel. (Acclamations.)

Si tous les prêtres comprenaient ce devoir, le peuple expérimenterait qu'ils peuvent l'aider à acquérir honnêtement la fortune, à vivre paisiblement sur la terre, et il ne serait plus effrayé de les voir sortir de l'église. Et alors, de toutes parts, les travailleurs se tourneraient vers le prisonnier de Rome et lui diraient : Très Saint Père, sortez de votre prison ! On nous avait dit que vous étiez l'ennemi de la société laïque ; nous avons expérimenté que la parole du prêtre peut non seulement nous conduire au Ciel, mais nous donner le bien-être ici-bas avec la tranquillité de la conscience ! Sortez donc de votre prison, reprenez votre pouvoir temporel, gouvernez la société laïque, vous êtes le Vicaire de Jésus-Christ, nous ne voulons pas seulement qu'il règne dans le Ciel, nous voulons qu'il règne aussi sur la terre ? Et alors commencerait pour ne plus finir, j'espère, le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Longues acclamations.)

FAITS SOCIAUX

UNION CATHOLIQUE DE LA GRANDE BRETAGNE.—A la dernière réunion annuelle de l'Association, Sir Frédéric Weld, ancien Gouverneur de Singapour, devenu membre du conseil de l'Union, a fait une relation pleine de vie et d'intérêt du pèlerinage des catholiques anglais en Terre Sainte, à la tête duquel se trouvait le duc de Norfolk. On peut lire cette relation, ainsi que le compte-rendu de la séance, dans le numéro de juillet de la *Catholic Union Gazette*.

CONVERSIONS.—On annonce la conversion récente au catholicisme du Prince Henri de Nassau.

—Le Rev. Doc, vicaire anglican (desservant) d'Eaton Bray, près de Dunstable, position qu'il occupait depuis vingt ans, a fait à la congrégation assemblée un dernier sermon, à la fin duquel il lui a annoncé

dra des brochures.

SIR JOHN POPE HENNESSEY.—Le troisième numéro de la revue trimestrielle intitulée *Subjects of the day* sera consacré à la question du Gouvernement de l'Irlande. On cite, parmi ceux qui doivent y écrire des articles, M. Gladstone, M. Justin MacCarthy, M. T. P. O'Connor et Sir John Pope Hennessey.

L'EPISCOPAT BRÉSILIEN.—*O Apostolo*, le vaillant organe catholique brésilien de Rio-de-Janeiro, publie la protestation solennelle adressée par l'épiscopat brésilien au chef du gouvernement des Etats-Unis du Brésil, contre la cessation systématique et humiliante de toute relation officielle de l'Etat avec l'Eglise catholique ; contre le bannissement de la religion des écoles, collèges et autres établissements du gouvernement. Il se plaint également de la suppression des subsides destinés à soutenir le clergé national et la majesté du culte.

Le décret du gouvernement provisoire, qui met pour ainsi dire le clergé brésilien hors la loi, est contraire à la constitution ; c'est une injustice et une ignominie.

Les prélats réclament aussi contre l'expulsion de la Compagnie de Jésus. On sait, en effet, que ce sont les Pères jésuites qui ont les premiers fait pénétrer la civilisation dans ces pays, et ce serait un devoir de reconnaissance envers cet ordre, à qui le Brésil doit jusqu'à son existence, non seulement de ne pas le persécuter, mais au contraire d'appuyer son action bienfaisante.

Cette mesure d'exception ne s'applique pas à la seule Compagnie de Jésus : l'établissement de tout ordre religieux est désormais interdit au Brésil.

Enfin l'épiscopat proteste contre la décision par laquelle l'union religieuse doit être précédée du mariage civil, et contre les peines infligées aux prêtres qui ne se conformeraient pas à cette décision.

La protestation est signée de l'archevêque primat de Bahia de Todos los Santos et de treize archevêques et évêques diocésains ou auxiliaires du Brésil.

Dimanche, 28 décembre dernier, vers les deux heures p. m., avait lieu la bénédiction de l'école industrielle, qui vient d'être érigée à Saint-Boniface, Manitoba, par le gouvernement fédéral, sous les auspices des autorités religieuses catholiques.

Cette école est destinée à l'éducation et à l'instruction des enfants du sexe masculin recueillis parmi les diverses tribus sauvages de la province.

Là, ces enfants apprendront aussi à travailler de leurs mains pour pouvoir plus tard être en état de vivre par eux-mêmes et être utiles même à la société.

Cette institution sera sous la direction des bonnes Sœurs de la Charité, toujours prêtes à se dévouer aux bonnes œuvres. Espérons qu'elles obtiendront le même succès qu'elles ont obtenu à Qu'Appelle, où près de 200 enfants reçoivent sous la direction du

OFFICIEL



PROCLAMATION DU PRÉSIDENT SUPRÊME

A tous les Officiers et Membres de l'Association Catholique de Secours Mutuel :

Prenez avis que, conformément à une résolution passée à la dernière réunion du Conseil Suprême et en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution comme Président Suprême, je proclame et déclare par les présentes que la Constitution de l'Association Catholique de Secours Mutuel, (telle qu'amendée et révisée par la convention du Conseil Suprême siégeant régulièrement le quatorzième jour d'octobre dernier et les jours suivants à Niagara Falls, New-York), prendra effet et sera en pleine vigueur comme loi de l'association le et après le 15ème jour de janvier, A. D. 1891.

Et tous articles et sections et parties de sections des Constitutions du Conseil Suprême, des Grands Conseils et des Succursales, tous règlements du Conseil Suprême, et des Grands Conseils, tous articles relatifs aux bénéfices et au fonds de réserve, et toutes règles d'ordre, incompatibles et en conflit avec les amendements, modifications et nouveaux règlements adoptés à la dernière session du Conseil Suprême, sont par les présentes abrogés.

Je profite de l'occasion pour prier tous les officiers et tous les